



Objectifs de la formation

Faire le point sur le droit positif en matière de droit des victimes suite aux différentes réformes mises en œuvre.

- Comprendre l'impact des derniers textes sur les droits des victimes
- Analyser les évolutions des droits des victimes de violences conjugales
- Maîtriser les nouvelles dispositions sur l'aide juridictionnelle

Public

Juristes et accueillants aide aux victimes ayant une bonne connaissance de l'aide aux victimes et de la procédure pénale.

Prérequis

Bonnes connaissances du droit des victimes et de la procédure pénale.

Contenu

- Les suites du Grenelle sur les violences conjugales
 - Loi du 28/12/2019 dite loi Pradié : ordonnance de protection, TGD, BAR, autorité parentale
 - Loi du 30/07/2020
 - Autres avancées en matière de violences conjugales : décrets des 27/05/2020 et 3/07/2020
 - Déblocage anticipé de l'épargne salariale
- Réforme de l'aide juridictionnelle
- Analyse du décret 2020-1640 du 21/12/2020 renforçant l'efficacité des procédures pénales et les droits des victimes
- Présentation des démarches en ligne
 - La plainte
 - La constitution de partie civile
- Quelques outils
 - Mémo de vie
 - www.parcours.victimes.fr
 - www.antidiscriminations.fr ou 3928

Actualités du droit des victimes - 2021

Du 01/01/2021 au 30/06/2021

5 sessions de formation utilisent ce programme

9.6 / 10

Méthodes et outils pédagogiques

Apports théoriques, présentation d'un document permettant de suivre la formation, mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

Évaluation

Questionnaire d'évaluation de la formation

Envoi d'un certificat de réalisation de la formation en lien avec la feuille d'émargement et le suivi d'activités

Évaluation à froid de transfert des acquis

Formation animée par :

Isabelle Sadowski – directrice juridique et de la coordination de l'aide aux victimes France Victimes

35 personnes maximum

Durée :

0,5 jour = 4 heures

en visio

Coût

- Adhérents France Victimes : 40 €

Formation réservée aux adhérents de France Victimes